

# REPUBLIQUE DU BENIN



SOCIETE NATIONALE DES EAUX DU BENIN

## PROCES-VERBAL DE NON ATTRIBUTION

Avis de demande de Renseignements et de Prix  
n°001/25/SONEB/DG/PRMP/CCMP/DSI/S-PRMP du 06/02/2025  
Référence SIGMAP : F\_DSI\_100348

**Objet :** Acquisition, installation et configuration d'onduleurs

**Références SIGMAP :** F\_DSI\_100348

**Source de financement :** Budget autonome (Fonds propres)

**Gestion :** 2025

- Commencé le : 07 avril 2025
- Achevé le : 07 avril 2025

Avril 2025

*[Handwritten signatures and initials in blue ink]*

## Procès-verbal de non attribution

**Objet :** Demande de Renseignements et de Prix n° F\_DSI\_100348 relative à l'acquisition, l'installation et la configuration d'onduleurs

**Mode de passation :** Demande de Renseignements et de Prix

L'an deux mil vingt-cinq et le lundi 07 avril à 09 heures 35 minutes, dans la salle de conférence du 3<sup>ème</sup> étage (bureau 311) de la Direction Générale de la SONEB, la Commission d'ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) s'est réunie en vue de procéder, à l'attribution du marché cité en objet.

Ont pris part à cette séance conformément aux notes de service n°035/25/SONEB/DG/PRMP/SP du 19 février 2025 et n°072/25/SONEB/PRMP/DECR/DSI/SP du 02 avril 2025.

- Président : MEHOU Hugues, Personne Responsable des Marchés Publics
- Rapporteur : DOSSOUHOUAN Alain, représentant du Département des Systèmes d'Informations (DSI)
- Membres :

Administration	Nom et Prénom (s)	Fonction/Qualité	Observations
Direction de l'Exploitation et de la Coordination du Réseau	ZINSOU Euphrem	Personne ressource	Voix délibérative
Personne Responsable des Marchés Publics	ZIME MAKO Idayatou	Assistante PRMP	Voix délibérative
Département des Affaires Juridiques, du Contentieux, de la Documentation et des Archives	AHOUANHOUN Max-Aurel	Juriste/Représentant	Voix délibérative
Direction Financière/SONEB	DOMINGO Prisca	Comptable/Représentant	Voix délibérative

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans le tableau synthèse ci-après ;

§    &    &  
i3    0

<b>Lot unique</b>	<b>Intitulé : Acquisition, installation et configuration d'onduleurs</b>
<b>Procédures</b>	
<b>Mode de passation</b>	Demande de Renseignements et de Prix
<b>Justification</b>	Néant
<b>Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle</b>	Procès-verbaux N°002/2025/CCMP/J du 30 janvier 2025 et N°003/2025/CCMP/SECMP du 04 février 2025
<b>Soumissionnaires</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- PROMPTEL GROUP SARL</li> <li>- SIMORGH SARL</li> <li>- Groupement PTS-SIVOTEC</li> <li>- GROUP LE ROCHER</li> <li>- ORACLE TECHNOLOGIE ET LOGISTIQUE</li> <li>- ESSE GROUP SARL</li> <li>- EDN COMPUTING GROUP</li> <li>- MAPCOM TECHNOLOGIES</li> </ul>	
<b>Soumissionnaires écartés</b>	
<b>Soumissionnaires</b>	<b>Motifs</b>
PROMPTEL GROUP SARL	Non-conformité des spécifications « <i>Distorsion harmonique de la tension</i> » et « <i>Bruit audible</i> » de l'onduleur 15 kVa en raison de l'incohérence des spécifications techniques qui ne peuvent être satisfaites en l'état.
SIMORGH SARL	Non-conformité des spécifications « <i>Distorsion harmonique de la tension</i> » et « <i>Bruit audible</i> » de l'onduleur 15 kVa en raison de l'incohérence des spécifications techniques qui ne peuvent être satisfaites en l'état.
Groupement PTS-SIVOTEC	Défaut de mentions sur les fiches techniques fournies, des spécifications « <i>Facteur de puissance</i> » ; « <i>distorsion harmonique en courant</i> » ; « <i>régulation de la tension</i> » ; « <i>distorsion harmonique de la tension</i> » ; « <i>capacité de surcharge</i> » ; « <i>humidité relative</i> » et « <i>bruit audible</i> » pour les onduleurs 15 kVa et 30 kVa ( <b>critères éliminatoires conformément aux spécifications techniques indiquées dans la DRP</b> )
GROUP LE ROCHER	Non-conformité des spécifications « <i>Distorsion harmonique de la tension</i> » et « <i>Bruit audible</i> » de l'onduleur 15 kVa en raison de l'incohérence des spécifications techniques qui ne peuvent être satisfaites en l'état.
ORACLE TECHNOLOGIE ET LOGISTIQUE	Non-conformité des spécifications « <i>Distorsion harmonique de la tension</i> » et « <i>Bruit audible</i> » de l'onduleur 15 kVa en raison de l'incohérence des spécifications techniques qui ne peuvent être satisfaites en l'état.
ESSE GROUP SARL	Non-conformité des spécifications « <i>Distorsion harmonique de la tension</i> » et « <i>Bruit audible</i> » de l'onduleur 15 kVa en raison de l'incohérence des spécifications techniques qui ne peuvent être

	satisfaites en l'état.
EDN COMPUTING GROUP	Non-conformité des spécifications « <i>Distorsion harmonique de la tension</i> » et « <i>Bruit audible</i> » de l'onduleur 15 kVa en raison de l'incohérence des spécifications techniques qui ne peuvent être satisfaites en l'état.
MAPCOM TECHNOLOGIES	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Non-conformité des spécifications « <i>Distorsion harmonique de la tension</i> » et « <i>Bruit audible</i> » de l'onduleur 15 kVa en raison de l'incohérence des spécifications techniques qui ne peuvent être satisfaites en l'état</li> <li>- Non-conformité de la spécification « <i>Capacité de surcharge de l'onduleur</i> » concernant l'onduleur 15 kVa</li> </ul>
<b>Attributaire</b>	
Nom	/
Montant proposé	/
Montant évalué (corrigé)	/
<b>Principales dispositions permettant l'établissement du marché</b>	
Objet du marché	Acquisition, installation et configuration d'onduleurs
Prix	/
Délai d'exécution	/
Part de sous-traitance	/
Variante pris en compte	/
Autres	/

Au regard des informations inscrites dans le tableau ci-dessus, la Comité d'ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) propose que le marché soit déclaré infructueux pour non-conformité des fiches techniques.

Le Président a clôturé la séance à 09 heures 50 minutes.

Fait à Cotonou, le 07 avril 2025

**Le Président**



Hugues MEHOU

**Le Rapporteur**



Alain DOSSOUHOUAN

**Les membres**



Euphrem ZINSOU



Prisca DOMINGO



Max-Aurel AHOUANHOUN



Idayatou ZIME MAKO